



UCFF
Les Coopératives Forestières

17 mars 2022



RENOUVELER
LA RICHESSE
DE NOS FORÊTS
C'EST NOTRE MISSION

Crédit photos : Stéphanie Tétu – WAT – Wearregether.fr – Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

LES COOPERATIVES FORESTIERES

ACTEURS DE LA REUSSITE DU VOLET « FORET » DU
PLAN FRANCE RELANCE

Dossier de Presse



Clôture des Assises de la forêt et du bois

Annoncées en juillet dernier 2021 par le Premier ministre Jean Castex et lancé le 19 octobre 2021 par Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Emmanuelle Wargon, ministre déléguée en charge du Logement, Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée en charge de l'Industrie, et Bérangère Abba, secrétaire d'État en charge de la Biodiversité, **les Assises de la forêt et du bois se sont clôturées le 16 mars 2022** annonçant notamment la « *pérénnisation de l'effort en faveur du renouvellement forestier* » par l'Etat.

Le Ministère de l'Agriculture ambitionnait par ces espaces de dialogue de « penser la forêt française de demain et répondre aux défis auxquels elle est confrontée à partir d'une vision partagée de l'ensemble des acteurs de la filière bois-forêt ».

Bertrand SERVOIS, Président de l'UCFF - Les Coopératives Forestières se félicite de la qualité des débats et de la contribution des coopératives et des représentants de la filière forêt-bois dans ces réunions d'échanges avec l'ensemble des parties prenantes intéressées aux sujets forestiers :

« Une participation et un engagement exceptionnels des Coopératives forestières et de l'ensemble des organisations de la filière forêt-bois à ces Assises sont à souligner. Cela témoigne de la nécessité de poursuivre le dialogue et d'agir collectivement et de façon ambitieuse pour l'avenir de nos forêts. »



En amont de ces Assises, le Ministère de l'Agriculture avait lancé en décembre 2020 - dans le cadre du plan France Relance - un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le renouvellement adapté des forêts françaises au changement climatique.

Un an après le démarrage de cette campagne nationale de reboisement, l'UCFF - Les Coopératives Forestières dresse un premier bilan du volet « forêt » du plan France Relance marqué par la forte implication des Coopératives, gestionnaires et reboiseurs des forêts privées.

#LaForêtEnsemble



SOMMAIRE

1. Contexte et présentation du volet forestier de France Relance 4
2. AMI Renouveau Forestier France Relance : Le 1^{er} bilan des Coopératives 5
3. Les Coopératives Forestières..... 6
4. Contact Presse 7
À propos de l'UCFF – Les Coopératives Forestières 7
5. Exemples de chantiers réalisés par les Coopératives avec France Relance 8



« La forêt est au cœur des enjeux du changement climatique et de la transition écologique : investir aujourd'hui dans la forêt française, c'est agir pour le climat et pour le développement d'une économie verte et source d'emplois ».

Julien DENORMANDIE, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, lors de la présentation de la feuille de route « forêt-bois » du Plan France Relance le 22 décembre 2020.

1. CONTEXTE ET PRESENTATION DU VOLET FORESTIER DE FRANCE RELANCE

La crise sanitaire a frappé la France depuis mars 2020 et impacté économiquement ses filières industrielles dont celle de la forêt et du bois. Pour y répondre, le Gouvernement a attribué 200 millions d'euros d'aides exceptionnelles à la filière forêt-bois, jugée indispensable à la Nation.

Une partie de ces aides doit permettre de répondre à une urgence climatique et sanitaire : **Aider la forêt française à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer.** Il s'agit de l'AMI « renouvellement forestier », doté de 150 millions d'euros sur deux ans.

Lancement de l'AMI renouvellement forestier

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a lancé le 3 décembre 2020 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des opérateurs économiques de l'amont forestier.

Ces derniers ont été invités à déposer leur dossier de demande d'aide avant le 7 janvier 2021, auprès de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de leur région.

Les Coopératives Forestières, premiers reboiseurs des forêts françaises, se sont massivement mobilisées pour faire du volet forestier du Plan de Relance une réussite.

À l'issue de cette première phase, 35 lauréats ont été sélectionnés par le Ministère de l'Agriculture en tenant compte de la faisabilité des projets, de la fiabilité et des compétences des organisations. Parmi eux, Les Coopératives Forestières et leurs unions :

- ALLIANCE FORETS BOIS
- COFORET
- CFBL
- COSYLVAL
- FORETS & BOIS DE L'EST
- LIGNEO (CFM, COFA, COFNOR, COFORAISNE)
- NORD SEINE FORET 2A
- SYLVA D'OC (COSYLVA, FPLG, SYLVA BOIS)
- UNISYLVA

« Au lendemain de cette annonce, Les Coopératives Forestières saluaient l'investissement de l'Etat et se mobilisaient pour leurs adhérents en réunissant leurs capacités humaines et techniques afin d'œuvrer au renouvellement des forêts françaises face aux effets du changement climatique », indique Bertrand SERVOIS, Président de l'UCFF - Les Coopératives Forestières.

Ce plan de reboisement destiné à adapter les forêts au changement climatique permettra :

1. D'assurer la régénération de nos forêts pour les générations futures ;
2. D'approvisionner les industries de la filière et la construction-bois appréciée des français ;
3. D'amplifier la capacité des forêts à capter du carbone, contribuant ainsi aux engagements climatiques de la France.

2. AMI RENOUVELLEMENT FORESTIER FRANCE RELANCE : LE 1^{ER} BILAN DES COOPERATIVES

Bertrand SERVOIS, Président de l'UCFF - Les Coopératives Forestières dresse un bilan positif de l'investissement des Coopératives pour la réussite de ce plan France Relance pour le renouvellement des forêts françaises :

« Les Coopératives Forestières ont répondu présent et ont contribué au succès de cette première année d'exécution du plan de Relance en faveur du renouvellement forestier qui doit permettre de planter quelques 50 millions d'arbres sur deux ans.

Fortes de leur expérience et de leur expertise en la matière, les Coopératives – *qui plantent plus de 25 millions d'arbres par an* – ont contribué à la réussite de cet AMI en représentant :

55 % des dossiers déposés dans l'AMI

47 % des superficies concernées de l'AMI

44 % des demandes de financements* »

*soit proportionnellement, davantage de petites propriétés

Résultats chiffrés du travail mené par Les Coopératives Forestières :

1 837 sylviculteurs concernés

1 956 dossiers déposés

9 452 ha concernés

(soit près de 12 millions d'arbres)

Superficie des dossiers

0,3 ha : le **+** petit dossier

2,98 ha : la médiane

4,62 ha : le dossier **moyen**

38 176 541 € de demandes de financement pour les sylviculteurs

Les emplois liés au Plan de Relance au sein des Coopératives s'élèvent à :

- **24,5** emplois générés ou conservés en 2021 ;
- **49,5** emplois pour la période 2022-2024.

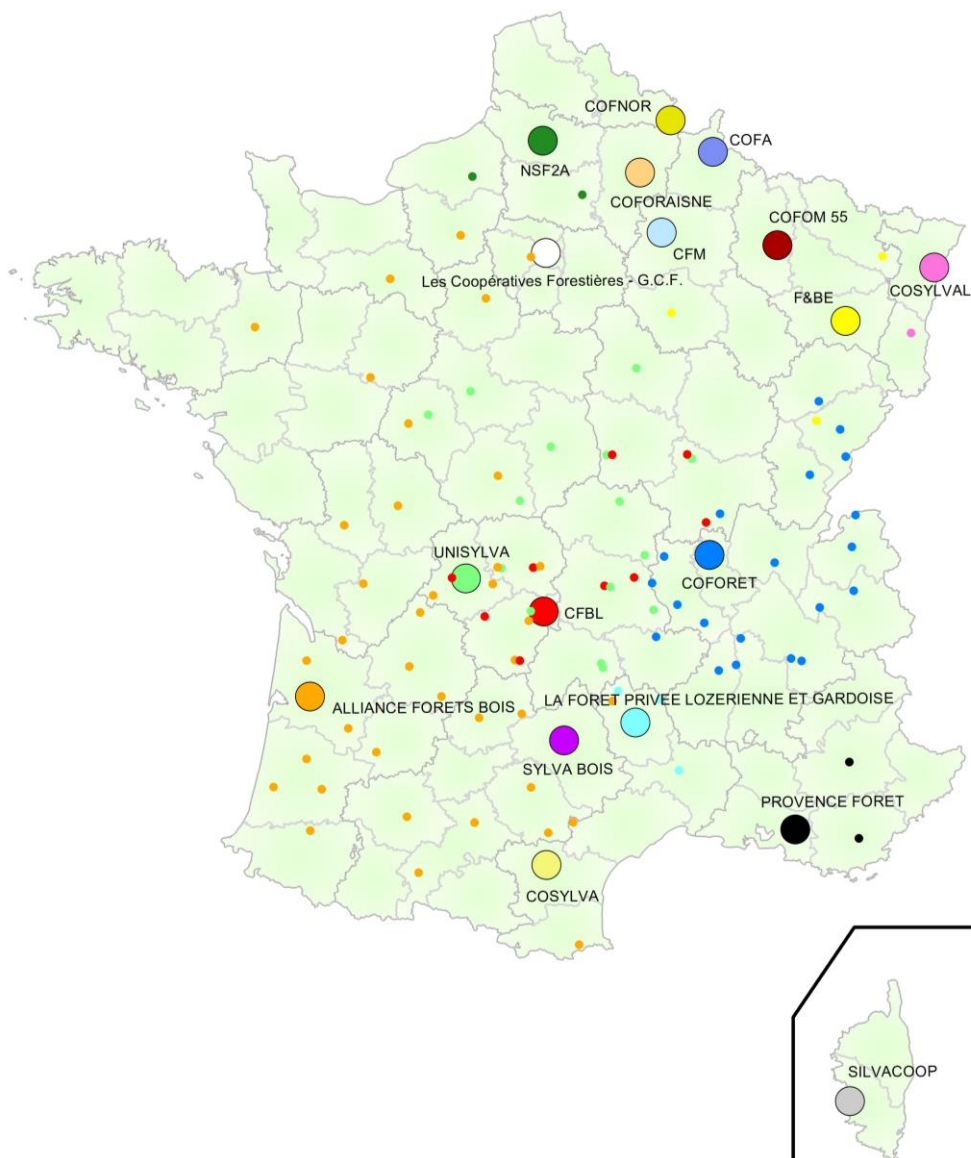
3. LES COOPERATIVES FORESTIERES

Les Coopératives accompagnent leurs **adhérents sylviculteurs** dans la gestion responsable et le renouvellement de leurs forêts. Cette gestion durable des forêts françaises permet d'utiliser dans notre quotidien des produits écologiques et recyclables, issus du **bois**.

Les Coopératives Forestières, présentes **dans tous les départements** métropolitains, sont les premiers gestionnaires des forêts privées en France.

Les Coopératives Forestières :

- Sont des entreprises démocratiques (« **Un homme = une voix** »), créées et administrées par des propriétaires forestiers privés qui ont décidé d'agir ensemble pour gérer leurs forêts.
- Apportent des solutions technico-économiques à leurs adhérents, qui restent les seuls décisionnaires pour l'avenir de leurs forêts.
- Structurent la filière forêt-bois sur le long terme : offre de bois regroupée, gestion et travaux forestiers...



4. CONTACT PRESSE

Pour tout renseignement complémentaire et organisation de reportage sur le terrain auprès des Coopératives forestières ou demande d'interview du président de l'UCFF – Les Coopératives Forestières, Monsieur Bertrand SERVOIS :

Nicolas JOBIN / njobin@lescooperativesforestieres.fr / 06 88 75 97 39.

À propos de l'UCFF – Les Coopératives Forestières

L'Union de la Coopération Forestière Française (UCFF) rassemble **17** Coopératives forestières réparties sur l'ensemble du territoire.

Les Coopératives Forestières regroupent **113 000** producteurs forestiers adhérents.

Elles les accompagnent dans :

- la gestion de **2,1 millions** d'hectares de forêts,
- la récolte-commercialisation de **7,2 millions** de m³ de bois par an (dont **70 %** *via* des contrats de contractualisation) soit **20%** de la production nationale,
- le reboisement de **21 000** ha/an.

Les Coopératives Forestières emploient **1 300** salariés et génèrent une activité économique auprès de **4 400** fournisseurs et prestataires.

#LaForêtEnsemble

5. EXEMPLES DE CHANTIERS REALISES PAR LES COOPERATIVES AVEC FRANCE RELANCE

Afin d'illustrer l'investissement des Coopératives dans l'AMI Renouveau forestier du plan France Relance, voici quelques exemples de chantiers réalisés ou en cours de réalisation, par Les Coopératives Forestières.

Parmi les 1 956 dossiers déposés, figurent ci-après des exemples de chantiers des trois volets repertoriés et rendant éligibles l'aide France Relance :

- VOLET 1 – Peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques (objectif adaptation).
- VOLET 2 - Peuplements vulnérables aux effets du changement climatique (objectif adaptation).
- VOLET 3 - Peuplements pauvres (objectif atténuation).

Pour faire un zoom sur un des chantiers présents ci-dessous ou tout autre chantier de reboisement réalisé par Les Coopératives Forestières en région, l'UCFF pourra vous mettre en relation.



UCFF
Les Coopératives Forestières

Caractéristiques de la parcelle

Département/ Commune : 81 / Anglès.

Taille de la parcelle : 6ha65.

Peuplement présent avant intervention : Futaie dépérissante d'épicéa commun.

Caractéristiques supplémentaires : Dépérissements liés au fomès et aux scolytes.

Propriétaire : AEP La Landelle (Association d'Education Populaire de La Landelle, œuvrant en faveur de la jeunesse en difficulté).

Contexte et problématique rencontrée sur la parcelle

Le fomès (champignon parasite du système racinaire) provoque des chablis régulièrement dans cette parcelle. Des scolytes ont également provoqué des dégâts sous la forme de mortalité par bouquets et disséminées ces dernières années.

Volet du plan de relance concerné

N°2 : Peuplements vulnérables aux effets du changement climatique (objectif adaptation).

Présentation du projet de reboisement

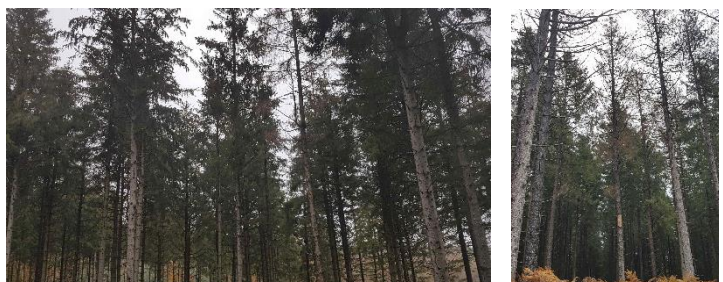
La coupe a eu lieu dans le courant de l'année 2021, en 2 tranches. Ont été préservés durant cette coupe les tâches de semis présentes (hêtre, quelques épicéa communs qui joueront le rôle de diversification, sapins pectinés) ainsi que des bouquets de feuillus (hêtre majoritairement, mais aussi chêne pédonculé), de sorte que malgré la taille du chantier, son insertion paysagère est satisfaisante.

La préparation du terrain est intervenue fin 2021. Elle a été réalisée au broyeur forestier (broyage des rémanents et arasage des souches au ras du sol). Un sous-solage à la dent est venu compléter cette préparation (3m interlignes). Les bouquets de semis et de feuillus préexistants ont bien sûr été conservés.

La plantation a eu lieu dans les derniers jours de 2021. Elle a été réalisée en mélange pied à pied, en alternance un plant sur deux, en douglas et cèdre de l'atlas. Des feuillus (hêtre) viendront s'ajouter à cette plantation en bordure de piste courant février 2022. Des protections individuelles gibier seront également mises en place au printemps car le chevreuil est relativement présent sur ce secteur.

Avant l'aide France Relance

Photos des peuplements touchés par le fomès et le scolyte.



Contact : Nathalie Bourmaud, nathalie.bourmaud@alliancefb.fr - www.allianceforetsbois.fr

Caractéristiques de la parcelle

Département/ Commune : Corrèze sur la commune de Saint-Angel.

Taille de la parcelle : 5 hectares.

Peuplement présent avant intervention : Picea Sitchensis / Epicéa de Sitka.

Caractéristiques supplémentaires : Le peuplement en place était une plantation en futaie régulière.

Contexte et problématique rencontrée sur la parcelle

Nous avons observé sur ce peuplement un dépérissement des arbres notamment dû à la présence d'un insecte bien connu à présent, le scolyte. Les arbres attaqués étaient facilement identifiables par le changement de couleur des aiguilles ainsi que les galeries présentes dans le cambium.

Volet du plan de relance concerné

N°1 : Peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques (objectif adaptation).

Présentation du projet de reboisement

La récolte des bois a été réalisée en avril 2021. Le travail de préparation sélectionné est l'éco-reboisement, l'objectif étant de préserver les sols et d'améliorer la capacité productive de la plantation. Avec l'intention d'améliorer la biodiversité et de s'adapter au changement climatique, la plantation a été réalisée en *Pseudotsuga menziesii* (Sapin de Douglas) ainsi qu'avec une sélection de 6 essences mellifères, le *Sorbus aucuparia* (Sorbier des Oiseleurs), *Tilia cordata* (Tilleul à petites feuilles), *Acer pseudoplatanus* (Erable Sycomore), *Sorbus torminalis* (Alisier torminal), *Sorbus domestica* (Cormier) et *Malus sylvestris* (Pommier sauvage).

Avant-après l'aide France Relance

Photo de la parcelle avant le chantier France Relance



Photo du chantier en cours



Photo de la parcelle après le chantier France Relance



Caractéristiques de la parcelle

Département/ Commune : PUY DE DOME / AVEZE.

Taille de la parcelle 1.53 ha.

Peuplement présent avant intervention : Epicéa commun.

Caractéristiques supplémentaires : Peuplement montrant des signes de dépérissement, l'épicéa n'est plus en station sur ces parcelles.

Contexte et problématique rencontrée sur la parcelle

Le peuplement montrait des signes de dépérissement car l'épicéa commun n'est plus en station sur ces parcelles de moyenne altitude. Les dépérissements ont été causés par les sécheresses répétées de ces dernières années auxquelles se sont ajoutés des attaques de scolyte sur les arbres affaiblis. De plus, des phénomènes de neige lourde sont venus accentuer l'état sanitaire des peuplements déjà fragilisés.

Volet du plan de relance concerné

N°2 : Peuplements vulnérables aux effets du changement climatique (objectif adaptation).

Présentation du projet de reboisement

(Dates des travaux, essences reboisées, itinéraires techniques retenus, taille du reboisement, etc.) La plantation sera réalisée au printemps 2022. Les essences choisies sur cette parcelle sont le douglas et deux rangés d'érable sycomore le long du ruisseau (voir photo ci-dessous).

Avant-après l'aide France Relance

Photo de la parcelle avant le chantier France Relance



Photo du chantier en cours

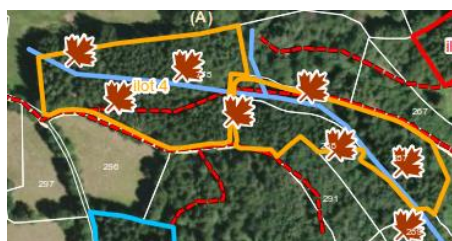


Photo de la parcelle après le chantier France Relance



Caractéristiques de la parcelle

Département/ Commune : Côte d'Or, Selongey.

Taille de la parcelle : 22,7 ha.

Peuplement présent avant intervention : Futaie de pin sylvestre et pin noir d'Autriche avec taillis de chênes ; taillis feuillus chêne dominant avec quelques réserves.

Caractéristiques supplémentaires : Parcelle impactée par la tempête de 1999 avec quelques trouées : un sous-étage de jeunes taillis hétérogènes s'est développé dans ces zones. Des dépérissements de pins sont visibles, notamment sur les sylvestres ainsi que sur des frênes.

Contexte et problématique rencontrée sur la parcelle

La parcelle est composée de peuplements à faible valeur économique avec du taillis, un mélange futaie taillis et recrues forestiers de plus de 10 ans sur les zones touchées par la tempête de 1999. Actuellement, la parcelle ne contribue que très peu à son rôle de stockage de CO2. Sans l'aide obtenue grâce au plan de relance, le renouvellement de cette parcelle serait difficilement viable. La subvention permet de renouveler le peuplement, d'améliorer la productivité et de contribuer à atténuer le réchauffement climatique en séquestrant, stockant et substituant plus de CO2.

Volet du plan de relance concerné

N°3 : Peuplements pauvres (objectif atténuation).

Présentation du projet de reboisement

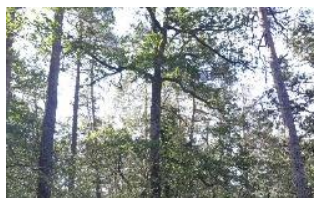
La récolte des bois a été programmée pour janvier 2022. Des îlots composés de feuillus d'avenir avec un potentiel de croissance sont maintenus sur la parcelle. Deux îlots de reboisement ont été retenus en fonction du type de sol. Le premier îlot de 7,63 ha sera composé d'un mélange en bande homogène (3 lignes de plants par essence) de cèdre de l'atlas, sapin Nordmann et mélèze d'Europe. Le deuxième îlot de 15,05 ha sera composé d'un mélange de douglas et chêne sessile (6 lignes de douglas puis 2 lignes de chêne). Un pack Biodiversité par hectare sera implanté sur la parcelle, celui-ci est composée de 6 essences mellifères (tilleul, érable sycomore, sorbier des oiseleurs, cormier, alisier et pommier). La préparation de terrain avant reboisement est celle de l'écoreboisement, avec un travail de précision à la mini-pelle aux futurs emplacements des plants. L'objectif de ce renouvellement est d'adapter les essences de reboisement aux caractéristiques stationnels de chaque zone de la parcelle en tenant compte du dérèglement climatique.

Avant-après l'aide France Relance

Zone touchée par la tempête de 1999



Zone en mélange pins et taillis



Zone de taillis avec quelques pins



Contact : Joanny GRANGEON, joanny.grangeon@cfbl.fr - www.cfbl.fr



Caractéristiques de la parcelle

Département/Commune : Doubs (25) / Étalans.

Taille de la parcelle : 2 ha 46 a 00 ca.

Peuplement présent avant intervention : dominante d'épicéas, rares sapins (moins de 5%)

Caractéristiques supplémentaires : Futaie régulière d'épicéa au stade de la futaie adulte, diamètre moyen de 30, 500 tiges / hectare. Faible régénération en place - Région forestière : Premier Plateau. Altitude 600 m. Pente 5 à 10%. Exposition Nord.

Contexte et problématique rencontrée sur la parcelle

Attaques de scolytes, renouvellement de peuplement prématuré. Essence initiale non adaptée à la station.

Volet du plan de relance concerné

N°1 : Peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques (objectif adaptation).

Présentation du projet de reboisement

L'étude stationnaire nous indique que nous sommes sur une station de type : Hêtraie Chênaie Charmaie sur sol modérément profond, profond sur calcaire (tiré du catalogue choix des essences sur les premiers plateaux jurassiens du Jura).

Préparation de la parcelle : broyage sur ligne. Dans les parties modérément profondes, nous avons choisi d'installer du pin noir d'Autriche (sur 1 ha 24) et du pin Laricio de Calabre (sur 39 a). Dans les parties riches, le Sapin de Nordmann (sur 35 a) a été retenu.

Itinéraire technique retenu : plantation sur potet travaillé mécaniquement (outil Becker), plants racines nues, 3x2 (1600 tiges / hectare) avec traitement tricote (répulsif contre le gibier).

Date des travaux : (prévisionnel) février/ mars 2022.

Avant-après l'aide France Relance

Parcelle scolytée avant exploitation



Chantier en cours avec l'aide de France Relance





Caractéristiques de la parcelle

Département/Commune : Jura (39) – La Chailleuse.

Taille de la parcelle : 15 ha 30 a.

Peuplement présent avant intervention : Monoculture d'épicéas (entre 49 et 58 ans).

Caractéristiques supplémentaires : Futaie régulière d'épicéa monospécifique.

Pente nulle à faible Région forestière : petite montagne du Jura. Altitude 550 m. Exposition Nord-Est / Plateau.

Contexte et problématique rencontrée sur la parcelle

Contexte sanitaire lié au changement climatique (essence non adaptée à la station). Attaques de scolytes, renouvellement de peuplement prématuré.

Volet du plan de relance concerné

N°1 : Peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques (objectif adaptation).

Présentation du projet de reboisement

L'étude stationnaire nous indique que nous sommes sur plusieurs types de station : sol modérément profond, à charge variable en cailloux, sur calcaire. Station sur sol à profond, charge en cailloux faible, décarbonaté. Station sur argile à chaille. Suite à cette étude, les essences suivantes ont été installées : (62,5%) Douglas, (8%) érable sycomore, (7%) de mélèze, (6%) chêne rouge, (5%) pin laricio de Corse, Sapin de Born Muller (3%), Tilleul à grande feuille (3%), Robinier (3%), Hêtre (2%). Chaque essence étant introduite de manière monospécifique ou en mélange sur les stations appropriées.

Itinéraire technique retenu : plantation sur potet travaillé mécanique (outil Becker), plants racines nues, 3,50 x 2.25 (1 270 tiges / hectare pour les résineux en plein), 4x3 (833 tiges / hectare pour les feuillus mélangés ou monospécifique).

Protections : traitement tricot sur pin laricio (répulsif contre le gibier), gaines de protection pour les feuillus. Trois piquets de protection pour les résineux.

Date des travaux : broyage en cours (nov. 2021). Plantation prévue en avril 2022.

Avec l'aide France Relance

Exploitation des épicéas scolytés pour stopper la contamination des insectes ravageurs.

Avec l'aide France Relance, le reboisement diversifié de la parcelle aura lieu au printemps 2022, adapté aux différents sols.



Contact : Cindy NEGRERIE, cnegrerie@coforet.com - www.coforet.com



Caractéristiques de la parcelle

Département/Commune : Loire / Saint Just en Chevalet.

Taille de la parcelle : 2 ha 89 a (divisés en trois îlots).

Peuplement présent avant intervention : Accru forestier suite à la tempête de '99'.

Caractéristiques supplémentaires : les trois îlots sont situés dans les Monts du Forez :

- Ilot 1 : 1 ha 06 a, pente nulle, exposition : nord-Ouest, altitude 880m.
- Ilot 2 : 2 720 m², pente quasi-inexistante, légèrement orienté sud, altitude : 820m
- Ilot 3 : 1 ha, pente à 20%, exposition Est, altitude : 850m.

Contexte et problématique rencontrée sur la parcelle

Les parcelles sont abandonnées de tout acte de gestion depuis 20 ans.

Volet du plan de relance concerné

N°3 : Peuplements pauvres (objectif atténuation).

Présentation du projet de reboisement

Notre adhérente souhaite recréer une dynamique forestière sur ses parcelles sinistrées suite à la tempête de 1999. Une étude stationnelle nous indique que les sols sont sablo-limoneux, acides, avec une forte profondeur, granit. Station montagnarde, drainée à humide.

Itinéraire technique retenu : préparation des parcelles avec un broyage, potet travaillé (godet sur mini-pelle). Racines nues, 3 x 2.70 (1200 tiges par hectare).

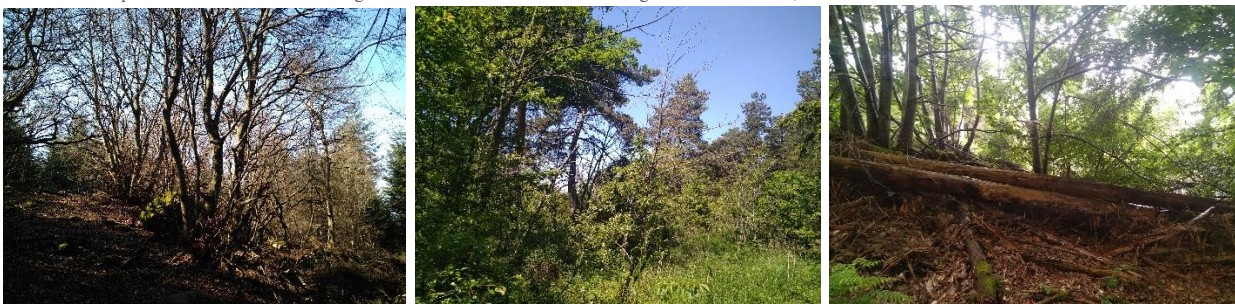
Le reboisement prévu sur les trois îlots ciblés est détaillé ainsi :

- Ilot 1. Reboisement mélangé : Érable sycomore (7%), Mélèze d'Europe (25 %) et Douglas (70%). Les Mélèzes et Douglas sont répartis de la façon suivante : 1 ligne sur 4
- Ilot 2. Reboisement mélangé : Mélèze d'Europe (50%) et Douglas (50%). Installation une ligne sur deux.
- Ilot 3. Reboisement mélangé : plantation de Tilleuls à petites feuilles (1/3) et Douglas (2/3).

Date des travaux : broyage (été 2022), automne (2022).

Avant l'aide France Relance

Photos de la parcelle montrant l'absence de gestion causant l'envahissement de végétation concurrente, d'une mauvaise croissance des arbres et de bois morts



Caractéristiques de la parcelle

Département/Commune : Bas-Rhin/ Neuwiller-les-Saverne.

Peuplement présent avant intervention : Peuplement mélangé d'épicéas (70 %) et pins sylvestres (30 %).

Contexte et problématique rencontrée sur la parcelle

Coupe d'urgence réalisée en février 2021 suite aux attaques de scolytes.

Volet du plan de relance concerné

N°1 : Peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques (objectif adaptation).

Présentation du projet de reboisement

Surface à reboiser : 1,84 ha.

Essences de reboisement : Douglas (85 %) et Châtaignier (15 %).

Itinéraire :

- Plantation en plein à raison de 1600 plants/ha (soit un écartement de 2,5 m x 2,5 m).
- Avec 1/3 des plants de Douglas en racines nues 30/60 cm et 2/3 en godets de 400cc afin de visualiser les éventuelles différences de reprise et de croissance juvénile entre racines nues et godets.
- Les châtaigniers sont implantés par placeaux de 25 plants (15 placeaux au total) répartis de manière régulière dans la matrice de douglas.
- Protection contre le gibier : application de répulsif Trico sur les Douglas et protections individuelles (gaines à grosses mailles 33/180 cm) pour les Châtaigniers.

Avant-après l'aide France Relance



Contact : Frédéric BOHM, frederic.bohm@cosylval.fr - www.cosylval.fr

Caractéristiques de la parcelle

Département/ Commune : Saint-Hillaire-Sous-Romilly.

Taille de la parcelle : 5.12 ha.

Peuplement présent avant intervention : Peupleraie.

Caractéristiques supplémentaires : La parcelle était composée d'une peupleraie de clone I 214 arrivés à maturité.

Contexte et problématique rencontrée sur la parcelle

Le peuplement présent sur la parcelle était uniquement composé de peuplier de clone I 214. Lors de l'été 2020, une importante attaque de puceron lanigère a été recensée sur les peupleraies de la vallée de l'Aube et de la Seine.

Hors, le peuplier I 214 est un clone sensible au puceron lanigère. Le peuplement de la parcelle a été fortement touché (taux de mortalité de 40%), déclassant la qualité du bois d'une partie des tiges et entraînant une perte de valorisation pour le propriétaire.

Volet du plan de relance concerné

N°1 : Peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques (objectif adaptation).

Présentation du projet de reboisement

Le projet de reboisement consiste en un nouveau boisement en peuplier. Les conditions stationnelles de cette parcelle étant propices à la populiculture.

Pour limiter les risques sanitaires dans le futur, il a été décidé d'introduire deux clones de peuplier (le koster et le taro) lors du reboisement. Cela permettra une meilleure résilience du peuplement en cas de nouvelle attaque de ravageur.

Avant-après l'aide France Relance

Récolte des peupliers attaqués par le puceron lanigère



La parcelle a été récoltée pour préparer le reboisement



Reboisement de peupliers Koster et Taro, plus résistants



Caractéristiques de la parcelle

Département/ Commune : Jura / Dammartin Marpain.

Taille de la parcelle : 6.00 ha.

Peuplement présent avant intervention : futaie régulière résineuse.

Caractéristiques supplémentaires : Futaie résineuse mélangée à dominante épicéa commun.

Contexte et problématique rencontrée sur la parcelle

Après l'attaque de scolytes sur les épicéas de la parcelle, et l'ensemble des arbres restant étant en déséquilibre, le peuplement a dû être exploité dans sa totalité. Il est entouré d'un peuplement à dominante de chêne d'origine naturelle. Le sol est riche et profond, propice à la production forestière.

Volet du plan de relance concerné

N°1 : Peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques (objectif adaptation).

Présentation du projet de reboisement

Le projet de reboisement est divisé en 3 îlots de reboisement : un îlot renouvelé en Douglas vert, un îlot en Mélèze d'Europe et un îlot en Chêne sessile avec un mélange de feuillus divers. Les plants sont installés manuellement après travail du sol par décompactage sur la ligne à la dent de sous-solage. Les résineux sont protégés des cervidés par application de répulsif d'origine naturelle TRICO. Les feuillus divers sont protégés par des cervigaines.

Avant-après l'aide France Relance

Préparation du terrain pour le reboisement



Reboisement réalisé manuellement



Protection des jeunes feuillus contre le cervidé



Caractéristiques de la parcelle

Département/ Commune : Ardennes/CORNAY.

Taille de la parcelle : 7,05 ha.

Peuplement présent avant intervention : Futaie d'épicéa scolytée.

Caractéristiques supplémentaires : Bois en croissance d'où perte de production pour le propriétaire.

Contexte et problématique rencontrée sur la parcelle

Futaie d'épicéa située en Argonne sur terrain difficile.

Volet du plan de relance concerné

N°1 : Peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques (objectif adaptation).

Présentation du projet de reboisement

En tenant compte des potentialités du terrain et des différentes stations, plantation sur 4.18ha de Mélèze d' Europe, de Châtaignier et de chêne rouge en mélange sur 2.88ha.

Avant-après l'aide France Relance

Dernières récoltes avant reboisement



Préparation du terrain pour le reboisement



Reboisement réalisé et protection contre le gibier installée



Caractéristiques de la parcelle

Département/ Commune : LUMBRES (62).

Taille de la parcelle : 2 hectares 10.

Peuplement présent avant intervention : Mélange futaie-taillis de frênes.

Caractéristiques particulières : Le peuplement se situe sur un plateau surélevé avec une exposition aux vents plus importante.

Contexte et problématique rencontrée sur la parcelle

Apparu en 2008 pour la première fois, le champignon *Chalara fraxinea* s'est développé sur une large partie du territoire français et attaque les frênes communs de nos forêts. Il laisse malheureusement peu de chance de subsistance à cette essence.

Sur le peuplement concerné par ce volet du plan de relance, 90% de ces arbres sont morts. Agés seulement de 25-30 ans, leur croissance est insuffisante pour permettre un revenu suffisant pour couvrir les frais de renouvellement. Les essences secondaires (érable sycomore et aulne blanc) en place sont insuffisamment présentes et avec une répartition trop hétérogène pour permettre une transformation progressive et plus naturelle vers un peuplement dynamique et productif.

Volet du plan de relance concerné

N°1 : Peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques (objectif adaptation).

Présentation du projet de reboisement

Pour permettre un renouvellement sans pour autant galvauder les érables sains et bien conformés, tout en protégeant les plants installés du vent, il a été choisi de procéder à un enrichissement surfacique. Une partie du peuplement reste en place, sur les pourtours du plateau surélevé et aussi par bandes intermittentes. Les érables sycomores qui ont également 25-30 ans vont pouvoir poursuivre leur développement.

Dans les trouées ouvertes, plusieurs essences en mélange vont être introduites : Hêtre, Chêne pubescent, Alisier Torminal, Tilleul à petites feuilles et érable plane. La taille des trouées est suffisamment grande pour assurer un apport en lumière directe et bénéficier du brise-vent offert par le peuplement en place.

Une stratégie finalement assez simple qui permet l'installation d'essences adaptées au sol mais jusqu'alors non présentes dans cette forêt.

Cette diversification offre un écran naturel qui limitera la propagation de pathogènes, et ouvre le champ des possibilités sylvicoles à venir.

Contact : Marie TRAMON, m.tramon@unsf.fr - www.unsf.fr

Caractéristiques de la parcelle

Département/ Commune : Blacqueville et Saint Paer (76).

Taille de la parcelle : 5 hectares.

Peuplement présent avant intervention : Peupleraie avec le cultivar Beaupré.

Contexte et problématique rencontrée sur la parcelle

Le cultivar interaméricain Beaupré a été massivement installé dans les peupleraies dans les années 90 pour ses critères de croissance et de rectitude exceptionnelles, ainsi que pour sa résistance à la rouille (pathogène dû à un champignon foliaire). Il a cependant subi, au début des années 2000, de fortes attaques chaque année après le contournement de cette résistance par le pathogène.

Le peuplement ici concerné, d'environ 20 ans, a été planté au cours de cette période de transition, où la découverte des 1ères attaques virulentes mettaient fin à l'engouement pour ce cultivar.

Au cours de son développement, le peuplement a ainsi résisté à plusieurs attaques mettant toutefois à mal la croissance de cette essence.

En 2019, l'avis d'un représentant du Département Santé des Forêts a été sollicité pour identifier la station forestière, le problème sanitaire et déterminer les opérations à mener. Il avait été observé une perte de croissance, un affaiblissement des arbres et des dépérissements qui font que l'avenir de ce peuplement était très compromis. D'autant plus dans un contexte de changement climatique où l'augmentation des températures est un des facteurs clé d'expression de la rouille et de la gravité des symptômes.

Volet du plan de relance concerné

N°2 : Peuplements vulnérables aux effets du changement climatique (objectif adaptation).

Présentation du projet de reboisement

Le peuplement a été exploité pour laisser place à deux îlots de plantation en mélange :

- Ilot 1 : Châtaignier, Erable sycomore, Erable plane,
- Ilot 2 : Douglas, Hêtre, Chêne sessile, Sapin pectiné, Mélèze hybride.

Un choix tout particulier a été apporté aux choix des essences pour veiller à leur adéquation avec le potentiel du sol. Le mélange d'essence va également nous permettre une meilleure adaptation du peuplement dans l'avenir : en créant un barrage naturel au déploiement d'éventuel pathogène et en permettant à terme une sélection des arbres les plus adaptés aux conditions climatiques à venir. Cette diversification offre un écran naturel qui limitera la propagation de pathogènes, et ouvre le champ des possibilités sylvicoles à venir.

Contact : Marie TRAMON, m.tramon@unsf.fr - www.unsf.fr

Caractéristiques de la parcelle

Département/ Commune : Loueuse (60).

Taille de la parcelle : 2.4 hectares.

Peuplement présent avant intervention : Taillis de bouleaux.

Contexte et problématique rencontrée sur la parcelle

Le bouleau est une essence pionnière : elle s'installe assez aisément sur tous les types de terrain. Cependant ce n'est pas un bois de qualité. L'essentiel de la production de bois est commercialisé comme bois de chauffage ou à destination de l'énergie.

Le capital financier apporté par une telle coupe à un propriétaire ne couvre pas les frais de plantation. C'est pourquoi, nombre de ces propriétaires laissent ces peuplements en place en l'absence de financement.

Le renouvellement de ces peuplements par des essences économiquement valorisables, assure une séquestration plus importante et durable du carbone.

Le CO₂ est indispensable à l'arbre pour grandir, au même titre que l'oxygène à nos poumons. Et une fois grand, l'arbre aura produit du bois d'œuvre, matériau indispensable à la fabrication de nos maisons, de notre mobilier et autres objets du quotidien qui gardent en eux le carbone stocké.

Volet du plan de relance concerné

N°3 : Peuplements pauvres (objectif atténuation).

Présentation du projet de reboisement

Le peuplement, encore sur pied aujourd'hui, sera récolté dans le respect des règles de gestion durable. Deux nouvelles essences, en adéquation avec le sol, réparties sur deux îlots distincts seront implantées :

- Ilot 1 : Chêne sessile.
- Ilot 2 : Mélèze hybride.

Les vitesses de croissance de ces deux essences diffèrent trop pour pouvoir les mélanger sur une même parcelle.

A défaut de pouvoir obtenir un mélange "pied à pied", la diversification des essences se fait à l'échelle de la forêt grâce à la surface modeste des îlots.

Un moyen d'adapter la gestion de la forêt aux aléas possibles (changement climatique, pathogène...).

Contact : Marie TRAMON, m.tramon@unsf.fr - www.unsf.fr

Caractéristiques de la parcelle

Département/ Commune : Lozère / Ribennes.

Taille de la parcelle : 10 ha.

Peuplement présent avant intervention : Futaie régulière d'épicéa commun.

Caractéristiques supplémentaires : Peuplement partiellement scolyté.

Contexte et problématique rencontrée sur la parcelle

Cette parcelle forestière issue d'un boisement FFN en 1966, a bénéficié d'éclaircies régulières. Mais la dégradation des conditions climatiques et l'attaque ressentie de scolytes, hypothèque à très court terme l'avenir de ce peuplement.

Il est décidé en concertation avec l'adhérent de transformer cette parcelle.

Volet du plan de relance concerné

N°1 : Peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques (objectif adaptation).

Présentation du projet de reboisement

L'objectif est de transformer une futaie mono spécifique présentant des signes de dépérissements ; bois scolytés, en un peuplement mieux adapté et diversifié.

L'intervention se déroule en 3 phases :

- 1- Coupe rase
- 2- Réduction de biomasse et travail du sol
- 3- Plantation en potet travaillé

L'exécution du chantier est réalisée à la pelle mécanique pour le traitement de la biomasse et le travail du sol. La plantation est exécutée manuellement.

Cette plantation est composée de 60% de Douglas, 30% de Mélèze hybride et 10% d'Erable sycomore. Entamé à l'automne 2022, le chantier sera réceptionné au printemps 2023.

Avec l'aide France Relance

La parcelle de futaie régulière d'épicéa contaminée par les scolytes sera transformée par la plantation diversifiée d'essences forestières adaptées à la station, en 2023.



Caractéristiques de la parcelle

Département/ Commune : Cher (18) – BUSSY.

Taille de la parcelle : 5 ha et 2 ha.

Peuplement présent avant intervention : Taillis avec réserve.

Contexte et problématique rencontrée sur la parcelle

Les réserves étant arrivées à maturités, il fallait soit régénérer la parcelle par voie naturelle ou artificielle. Cependant, nous avons un problème de densité et de répartition des réserves. D'ordinaire pour mener à bien une régénération naturelle en chêne, un nombre de 60 à 80 réserves à l'hectare est préconisé. Ce qui n'est pas le cas dans les parcelles.

Volet du plan de relance concerné

N°3 : Peuplements pauvres (objectif atténuation).

Présentation du projet de reboisement

Nous sommes sur des sols limoneux avec une couche d'argile lourde en profondeur.

Sur 2 ha nous planterons du cèdre et sur la partie de 5 en mélange par bande du chêne sessile, pubescent avec des îlots de feuillus divers.

L'exploitation des grumes a été faite courant de l'été 2021 et le taillis courant 2020.

Nous réaliserons le même itinéraire technique pour reboiser les deux îlots :

- Nous planterons 1333 plants/ha avec une distance entre les lignes de 3m et de 2.5m sur la ligne.
- Un broyeur forestier passera sur les bandes de 3m et une mini pelle sur les lignes broyées et nous ferons des potets travaillés (décembre 2021).
- Mise en place des plants avec un répulsif anti gibier (début d'année 2022).
- Entretien n+1, n+3 et n+5. Passage du gyrobroyeur 1 ligne sur 2 et dégagement manuel.

Avec l'aide France Relance

Chantier de reboisement en cours avec l'aide France Relance



Caractéristiques de la parcelle

Département/ Commune : Cher (18) Commune d'Allouis.

Taille de la parcelle : 3 parcelles de 3.7 ha / 1.8 ha / 1.7 ha.

Peuplement présent avant intervention : Taillis avec réserve de Chêne pauvre.

Caractéristiques supplémentaires : Il s'agit d'une parcelle n'ayant pas subi d'opération sylvicole depuis plus de 15 ans, qui se situe non loin de zones avec des étangs.

Contexte et problématique rencontrée sur la parcelle

Nous étions en présence d'un peuplement de chêne qui présentait des dépérissements marqués, avec des zones où la mortalité était présente. Nous pouvions aussi y retrouver une zone pauvre avec une densité très faible et peu de qualité, avec des contraintes de sols plus importantes. Une partie des parcelles sont situées à proximité de zone plus humides et donc présentent des contraintes situationnelles plus importantes.

Volet du plan de relance concerné

N°2 : Peuplements vulnérables aux effets du changement climatique (objectif adaptation).

Présentation du projet de reboisement

La station et le massif nous ont orientés vers un choix d'essences résineuses et plus particulièrement du pin. Plusieurs variétés ont été choisies, nous retrouvons entre autre du pin Maritime, Taeda, Laricio de Corse et Laricio de Calabre mais un ilot va être reboisé en chêne, et pour celui-ci nous avons opté pour du chêne sessile et du chêne pubescent.

Avant l'aide France Relance

Peuplement de chêne dépérissant, avant intervention de l'aide France Relance



Caractéristiques de la parcelle

Département/ Commune : Allier (03) Commune de Lenax.

Taille de la parcelle : 3.5 ha.

Peuplement présent avant intervention : Taillis simple de châtaignier.

Caractéristiques supplémentaires : Le peuplement était atteint d'agent pathogène avec une mortalité d'environ 20% et un fort dépérissement constaté.

Contexte et problématique rencontrée sur la parcelle

Une transformation de la parcelle avec des essences plus adaptées était nécessaire pour assurer la pérennité de la forêt. Exploitation du taillis à l'été 2021 en production de bois énergie (seul débouché possible). Sans subvention, ces revenus de bois n'auraient pas couvert le coût du reboisement.

Volet du plan de relance concerné

N°1 : Peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques (objectif adaptation).

N°2 : Peuplements vulnérables aux effets du changement climatique (objectif adaptation).

Présentation du projet de reboisement

Le 8 novembre 2021 les travaux de préparation du terrain ont débutés : a des souches et mise en andains. La plantation a eu lieu le 23 novembre 2021 avec 3 essences réparties en 3 zones avec un mélange par îlot : Chêne pubescent, Mèlèzes, Pin Laricio de Corse.

Avant l'aide France Relance

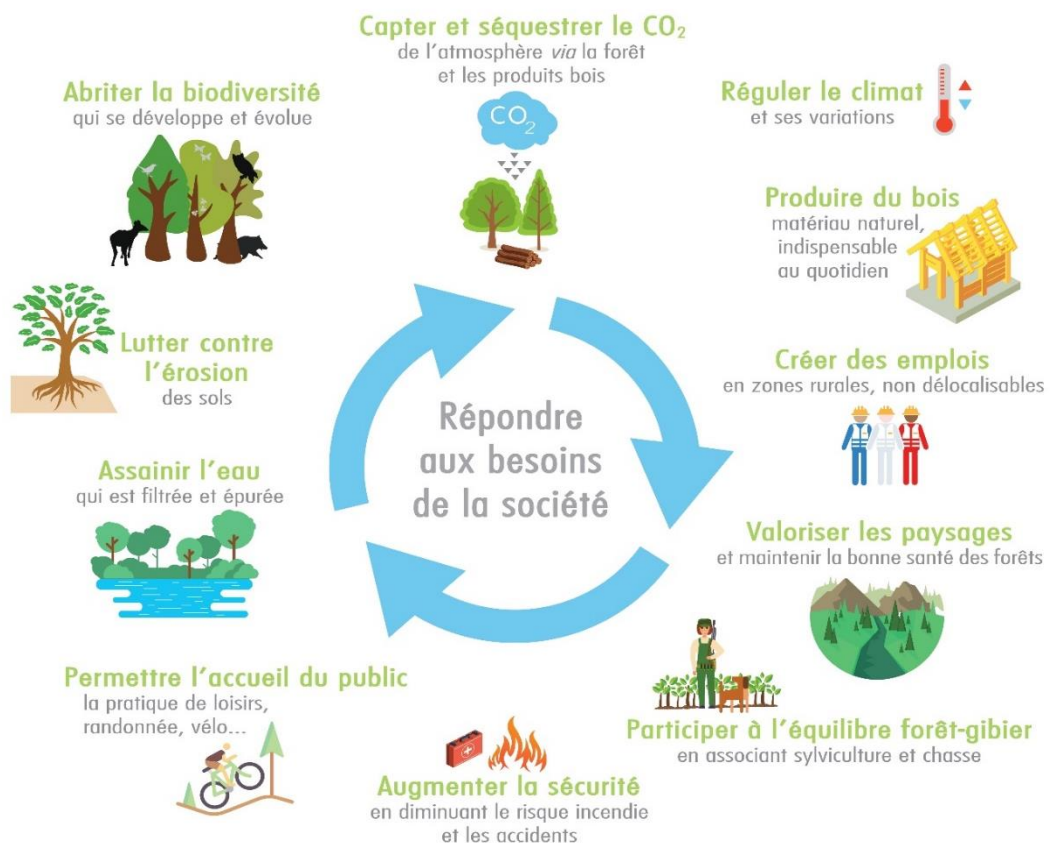
Plantations de chênes pubescents, mélèzes et pins laricio de Corse, réalisées avec l'aide de France Relance






UCFF
Les Coopératives Forestières

En gérant les forêts nous contribuons à...



#LaForêtEnsemble

Union de la Coopération Forestière Française
9 rue Buffault 75009 Paris - 06 88 75 97 39

 @UCFFcoop – www.lescooperativesforestieres.fr – njobin@lescooperativesforestieres.fr